Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 8470796
Centre d'intérêt: 640

Gauthier, Monique.

Etude de faisabilité sur l'automatisation des bibliothèques des collèges / préparée par Monique Gauthier ; [pour la] Fédération des cégeps, Développement informatique des systèmes des collèges. -- Montréal : La Fédération, 1981.
17 f. ; 28 cm + annexe (29 f.). -- (Document de travail / Développement informatique des systèmes des collèges)

Titre de l'annexe: Informatique documentaire : dossier de travail / par Jean-M.-Bernard Léveillé. Code: DS-199, BB-01.

Descripteur(s): *Bibliothèque collégiale *Documentation *Automatisation *Informatique *Utilisation de l'ordinateur *Catalogage *Bibliographie *Base de données *Repérage de l'information *Traitement de l'information *Collégial (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Centrale des bibliothèques (Montréal, Québec) *Québec (Province) Ministère de l'éducation, Service de l'informatique

---

Après dix ans d'études et plusieurs rapports recommandant la mise sur pied d'un réseau national de catalogage et de bibliographie, le présent rapport examine la situation des bibliothèques d'enseignement collégial quant à l'automatisation de leurs services. Suite à un historique de la question, il présente les résultats d'un sondage effectué en décembre 1979, sondage portant sur l'interrogation de bases de données, l'acquisition, le traitement, le prêt et les périodiques. Il décrit ensuite la problématique et les besoins exprimés par les collèges, pour proposer une solution qui réponde aux trois principaux besoins que sont le repérage, le traitement et le catalogage. En conclusion, le document traite des avantages et des inconvénients de l'automatisation.

L'auteur esquisse d'abord une solution "idéale" qui consisterait à disposer d'un ordinateur dédié au réseau des bibliothèques de collèges; cette formule permettrait de répondre à une grande variété de fonctions tout en assurant un mode d'interrogation interactif. Cependant, elle propose aussi une solution "modeste": dans ce cas, les collèges utiliseraient l'équipement du SIMEQ pour réaliser les mêmes tâches, mais en différé. Elle décrit ensuite les principales fonctions proposées, dont la création d'une banque centrale pour les collèges (BCC), qui contiendrait les données provenant des collèges et les données pertinentes de la Centrale des bibliothèques, mais non les notices inscrites sur les bandes MARC.

Type de document: r
Notice(s) connexe(s): 8470493

EDUQ 8470796

DOCUMENT DE TRAVAIL

notre réf. DS-199
88-01

ETUDE DE FAISABILITE

SUR L'AUTOMATISATION DES BIBLIOTHEQUES

DES COLLEGES

Préparé par:

Monique Gautier
Analyste au D.I.S.C.

Avril 1981

FÉDÉRATION DES CÉGEPS
Développement informatique des systèmes des collèges
600, rue Fullum, Suite 1024, Montréal, (Québec) H2K 4L1 — Tél. (514) 873-4328

TABLE DES MATIERES

		PAGE
1.	HISTORIQUE	1
2.	SITUATION ACTUELLE	3
2.1	Interrogation de banques de données	3
2.2	Acquisition	3
2.3	Traitement	4
2.4	Prêt	4
2.5	Exploitation	4
2.6	Périodiques	5
3.	PROBLEMATIQUE ET BESOINS EXPRIMES PAR LES COLLEGES	7
3.1	"Désir de savoir qui a quoi"	7
3.2	Traitement	7
3.3	Catalogue	8
3.4	Automatisation du prêt	8
3.5	Indexation des périodiques	8
3.6	Acquisition - Achat	8
4.	SOLUTION PROPOSEE EN REGARD DES TROIS PREMIERS BESOINS	9
4.1	Solution "idéale"	9
4.2	Pertinence du "mode dialogué"	10
4.3	Solution "modeste"	10
4.4	Principales fonctions	10
4.4.1	Création d'une banque centrale pour les collèges (BCC)	11
4.4.2	Interrogation (repérage) sur la BCC	11
4.4.3	Etiquettes à apposer sur les documents	13
4.4.4	Fiches de prêt (attachées à un document)	13
4.4.5	Impression des fiches	14
4.4.6	Micro-fiches	14
4.4.7	Listes d'acquisitions	14
4.4.8	Interrogation de bandes MARC	15
5.	SOLUTION PROPOSEE POUR LE PRET LOCAL	16
6.	AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE L'AUTOMATISATION	17

1. HISTORIQUE

La consultation au niveau collégial sur l'automatisation des bibliothèques remonte aux années 70. Le résumé historique qui suit est basé sur celui plus complet rédigé par M. Jean-Marie-Bernard Léveillé en décembre 1979. (Document en annexe)

Après études et enquêtes, un groupe d'étude sur l'automatisation des bibliothèques de collège du Québec (AUBICOQ) est mis sur pied en 1972. Il pose des questions et suggère une étude plus approfondie.

Parallèlement, la D.G.E.C. autorise un projet spécial au Collège André Laurendeau. Il est à noter qu'alors la Centrale des bibliothèques s'impliquait dans le projet.

En 1973, les collèges s'intègrent au Comité d'élaboration d'un système d'informatique et de gestion des universités (CESIGU). Ce dernier recommande l'utilisation d'un ordinateur dédié dans l'environnement d'un service coopératif de catalogage automatisé pour les bibliothèques d'enseignement du Québec.

Puis ce fut au tour du groupe CIDBEQ (Centre d'informatique documentaire des bibliothèques d'enseignement du Québec) de faire leurs recommandations en avril 1974. Quoique plus nombreuses et plus détaillées, ces recommandations vont essentiellement dans le même sens, soit "l'établissement au Québec d'un catalogue collectif des bibliothèques d'enseignement par le moyen d'un support ordinolingue et selon un mode d'accès dialogué" (1)

---

(1) Rapport d'orientation du CIDBEQ, 1974, sommaire des recommandations, numéro 1.

en commençant par "l'implantation progressive d'un système complet d'automatisation pour les bibliothèques de niveau collégial" (1) et pour la Centrale des bibliothèques.

Mais ces recommandations n'eurent pas de suites si ce n'est la formation en 1978 d'un nouveau comité d'un réseau des bibliothèques québécoises pour le traitement en coopération de leur documentation (CERBIQ). Leurs recommandations vont dans le même sens que les précédentes mais ajoutent d'autres détails, tel que "la conception du système québécois se fasse à partir de l'adaptation de systèmes déjà existants". (2)

Finalement en 1980, un comité formé par des directeurs de bibliothèques collégiales, portant sur l'automatisation des bibliothèques, a demandé au D.I.S.C. d'insérer cet item à son plan de travail.

•

---

(1) Rapport d'orientation du CIDBEQ, 1974, sommaire des recommandations, numéro 2.

(2) Rapport au CERBIQ, 1978, recommandation numéro 6.

2. SITUATION ACTUELLE

Après dix ans d'études et après plusieurs rapports recommandant la mise sur pied d'un réseau national de catalogage et de bibliographique, la situation a très peu évoluée au niveau du réseau collégial.

L'Université du Québec a formé un réseau indépendant avec ses nombreuses constituantes. Les autres universités sont reliées à UTLASS, réseau pan-canadien ayant son centre à Toronto.

La Centrale des bibliothèques commence à peine à s'informatiser et elle ne prévoit pas s'associer ou former un réseau à court ou moyen terme.

Pour ce qui est des collèges, voici les résultats d'un sondage effectué en décembre 1979.

2.1 Interrogation de banques de données

Seulement deux collèges nous ont dit qu'ils interrogeraient des banques de données pour faire la sélection de documents: soit Jonquière et Ste-Foy et tous deux interrogent BABADUQ de l'Université du Québec.

2.2 Acquisition

Sept bibliothèques nous indiquent que la gestion budgétaire par département ou discipline est automatisée, mais presque tous nous indiquent que ce contrôle est fait à l'extérieur de la bibliothèque v.g. au service de la comptabilité.

André Laurendeau et John Abbott nous signalent que l'émission des commandes est automatisée, tandis que le contrôle bibliographique n'est fait qu'à John Abbott.

2.3 Traitement

Trois collèges interrogent des banques de données; ce sont Edouard-Montpetit, Lennoxville (avec UTLASS), Maisonneuve et depuis peu Dawson, Ste-Foy, Rimouski et Chicoutimi (avec SIMEQ dans le cadre d'une expérience pilote).

Deux collèges font l'impression de leurs fiches, ce sont Lennoxville et Montmorency.

Seul Lennoxville insère le traitement local avec UTLASS.

Six bibliothèques produisent une liste automatisée de leurs acquisitions: ce sont Ahuntsic, Lévis-Lauzon, Maisonneuve, Montmorency, St-Hyacinthe et Vanier.

2.4 Prêt

L'enregistrement des transactions de prêt et la préparation des avis de retard de façon automatisée sont faits à Ahuntsic, Lévis-Lauzon et Montmorency.

Ahuntsic et Lévis-Lauzon peuvent interroger leur fichier de prêt et obtenir des statistiques par informatique.

Les emprunts inter-bibliothèques sont faits de façon automatisée, du moins l'identification, à Montmorency et Ste-Foy.

2.5 Exploitation

Nous retrouvons un fichier automatisé dans quatre bibliothèques soit celles de Ahuntsic, John Abbott, Montmorency et Vanier.

La bibliothèque du Cégep de Drummondville peut interroger la banque BABADUQ via un terminal.

Quatre cégeps utilisent l'informatique pour leur inventaire: Ahuntsic, André Laurendeau, Lévis-Lauzon et Montmorency.

2.6 Périodiques

Le contrôle bibliographique des périodiques est automatisé à John Abbott, Lennoxville, Ste-Foy et Thetford Mines.

L'émission des commandes de périodiques se fait par informatique à André Laurendeau et John Abbott.

La gestion budgétaire est automatisée dans sept collèges: André Laurendeau, Gaspésie, Manicouagan, St-Jérôme, Ste-Foy, Thetford Mines et Vanier.

Seul le collège John Abbott fait son rappel aux fournisseurs de périodiques de façon automatisée.

Cinq collèges produisent une liste automatisée de leurs périodiques: John Abbott, Maisonneuve, Ste-Foy, Shawinigan et Thetford Mines.

Seul, Ste-Foy fait l'interrogation de banques d'articles de périodiques.

Présentement, un grand nombre de notices leur parviennent de la Centrale des bibliothèques (de 40 à 70% selon le collège), d'autres proviennent des banques MARC canadienne ou québécoise, quelques unes viennent de la Bibliothèque du Congrès (LC) et enfin les notices non trouvées sont créées par les collèges.

Donc malgré les nombreuses ressources déjà investies dans le domaine de l'automatisation, rien n'est encore fait au niveau du réseau.

Devant les coûts toujours plus élevés du personnel et des documents et des budgets restreints, les responsables des bibliothèques souhaitent vivement, et dans un avenir très rapproché, l'établissement d'un réseau informatique pour les bibliothèques des collèges, mettant ainsi à leur profit les nouvelles technologies acquises.

3. PROBLEMATIQUE ET BESOINS EXPRIMES PAR LES COLLEGES

Devant la "décroissance réelle des budgets affectés aux acquisitions malgré une augmentation importante de la masse documentaire"; (1)

Devant la "nécessité de collaboration entre les bibliothèques de collèges"; (2)

Devant la "nécessité d'avoir des instruments efficaces de repérage" (3) pour répondre à leur clientèle;

Les collèges ont exprimé des besoins. Voici ces besoins en ordre de priorité tels qu'ils nous sont apparus lors de nos rencontres avec six d'entre eux en février et mars derniers.

"Désir de savoir qui a quoi"

C'est-à-dire être en mesure de savoir quelle bibliothèque possède la revue, le volume ou le document audio-visuel recherché.

De plus, cela signifie pouvoir obtenir une liste de ce qui existe sur un sujet donné et la bibliothèque où le trouver.

Cela facilitera le prêt inter-bibliothèque.

Traitement

On désire des outils afin de faciliter et d'accroître la vitesse de traitement des nouveaux documents.

---

(1) Texte de Michel Robert sur l'implantation dans les bibliothèques de cégep.

(2) Idem

(3) Idem

3.2 Traitement (suite)

On désire aussi éviter les répétitions d'un même traitement d'une institution à l'autre.

3.3 Catalogue

Remplacer le catalogue sur fiches demandant beaucoup de manipulations coûteuses (soit environ 22 000 $ en temps par année pour le modifier pour un collège moyen) par un catalogue plus conforme à la technologie actuelle et plus simple à gérer (soit sur micro-fiches ou micro-films).

3.4 Automatisation du prêt

L'informatisation du prêt ouvre une porte vers un meilleur service aux usagers et vers une meilleure gestion des bibliothèques grâce aux statistiques qu'on pourra en tirer.

3.5 Indexation des périodiques

3.6 Acquisition - Achat

Nous ne tiendrons compte dans cette étude que des quatre premiers besoins exprimés, les deux autres étant jugés par tous non prioritaires.

Nous traiterons en bloc les trois premiers, soit le désir de savoir qui a quoi, le traitement et le catalogue.

Par contre, l'automatisation du prêt sera l'objet d'une solution indépendante.

4. SOLUTION PROPOSEE EN REGARD DES TROIS PREMIERS BESOINS

D'après la compréhension que nous avons eu des besoins exprimés précédemment, nous proposons les deux solutions qui suivent, soit la solution "idéale" et la solution "modeste".

4.1 Solution "idéale"

La solution idéale serait d'avoir un ordinateur dédié aux réseaux des bibliothèques des collèges permettant les fonctions suivantes:

- Création en mode dialogué d'une banque centrale pour les collèges (BCC). Si cela s'avère possible, cette banque contiendrait également les notices de la Centrale des bibliothèques (CB).

- Repérage en mode dialogué sur la BCC par ISBN-ISSN.

- Repérage en mode dialogué sur la BCC par auteur-titre.

- Repérage en mode dialogué sur la BCC par sujet.

- L'impression des étiquettes à apposer sur les documents, par bibliothèque.

- L'impression des fiches, par bibliothèque.

- L'impression des micro-fiches, par bibliothèque.

- L'impression des listes d'acquisition par ordre d'auteur-titre, par ordre de sujet, par ordre de cote, par bibliothèque.

- L'impression des fiches de prêt par bibliothèque.

- Interrogation de bandes MARC (canadienne, Bibliothèque Nationale du Québec).

4.2 Pertinence du "mode dialogué"

Le besoin de questionner une banque en mode dialogué est partagé parmi les usagers des collèges. A court terme, si on leur offrait les mêmes services de banque centrale en différé (de quatre à vingt heures), plusieurs en seraient satisfaits.

Par contre, l'interactif (mode dialogué) permettrait d'accélérer et d'améliorer davantage le service à la clientèle en même temps que l'administration des bibliothèques.

4.3 Solution "modeste"

Cette solution est dite "modeste" uniquement parce qu'elle ne requiert pas d'achat d'équipement.

Le système fonctionnerait sur les équipements du SIMEQ qui assumeraient les mêmes fonctions énumérées à la solution "idéale", mais en différé.

4.4 Principales fonctions

Voici un peu plus détaillées, les principales fonctions du système. La description de ces fonctions sera à élaborer davantage en collaboration avec les bibliothécaires.

4.4.1 Création d'une banque centrale pour les collèges (BCC)

- Objectif: Posséder une banque commune contenant des informations sur les acquisitions des bibliothèques du réseau collégial dans le but de l'interroger et de l'exploiter.

- Description: Cette banque devrait contenir la classification et la notice d'un document (volume, périodique ou audio-visuel) avec les endroits où le trouver et les particularités propres à chaque collège.

L'information ne pourrait être modifiée que par l'usager (le collège) l'ayant entrée.

Cette banque devrait également contenir les documents traités par la Centrale des bibliothèques et susceptibles d'intéresser les collèges.

NOTE: Cette banque ne contiendrait pas les notices inscrites sur les bandes MARC nationales (québécoise, canadienne ou autre).

4.4.2 Interrogation (repérage) sur la BCC

- Objectif: . Pouvoir déterminer rapidement où trouver un document recherché.

. Eviter de refaire un travail déjà effectué ailleurs.

. Offrir un meilleur service à la clientèle par l'interrogation par sujet.

4.4.2 Interrogation (repérage) sur la BCC (suite)

- Description:

1. Interrogation par le no ISBN ou ISSN

On pourrait obtenir selon l'option choisie:

a) la notice au complet avec les particularités de tous ceux inscrits

b) la notice telle qu'inscrite ou modifiée par un usager spécifique.

2. Interrogation par auteur-titre

L'inscription de l'abréviation de auteur-titre se ferait selon des règles spécifiques (comme par exemple les quatre premières lettres du nom de famille et la première lettre des quatre prochains mots significatifs de l'auteur et du titre).

On pourrait obtenir selon l'option choisie:

a) la notice au complet avec les particularités de tous ceux inscrits

b) la notice telle qu'inscrite ou modifiée par un usager spécifique.

3. Interrogation par sujet

On interrogerait selon les vedettes-matières inscrites au Thésaurus de la bibliothèque de l'Université Laval.

On obtiendrait le nombre de notices et la liste d'auteur/titre.

4.4.3 Etiquettes à apposer sur les documents

- Objectif: Simplifier le travail chez l'usager, éviter les erreurs de transcription possibles et inciter les usagers à inscrire leurs nouvelles acquisitions au fichier central.

- Description: Selon l'option choisie par le collège, on imprimera la cote LC ou Dewey.

Selon le type de configuration choisie, l'impression se fera centralement ou localement via le terminal.

4.4.4 Fiches de prêt (attachées à un document)

- Objectif: Simplifier le travail chez l'usager, éviter les erreurs de transcription et inciter les usagers à inscrire leurs nouvelles acquisitions au fichier central.

- Description: Serait à déterminer avec les usagers. Mais on y retrouverait probablement:

. Auteur
. Titre
. Cote
. Numéro d'acquisition
. Editeur
. Année

4.4.5 Impression des fiches

- Objectif: Simplifier le travail chez l'usager, éviter les erreurs de transcription et les inciter à inscrire leurs documents au fichier central.

- Description: A imprimer de façon standard.

4.4.6 Micro-fiches

- Objectif: Simplifier le travail chez l'usager, éviter les erreurs de transcription (lorsqu'ils font les fiches) et les inciter à inscrire leurs documents au fichier central. Eliminer progressivement les tiroirs contenant les fiches de catalogage et par le fait même, les coûteuses manipulations de mise à jour.

- Description: Une nouvelle série de micro-fiches pourraient être produite deux à trois fois par année selon le nombre de modifications effectuées. Une liste des nouvelles acquisitions viendraient compléter régulièrement ce catalogue.

Les micro-fiches seraient produites par ordre d'auteurs, de titres et de sujets ou d'auteurs-titres et de sujets.

4.4.7 Listes d'acquisitions

- Objectif: . Mettre à jour les catalogues sur micro-fiches entre leur production.

4.4.7 Listes d'acquisitions (suite)

- Objectif: . Tenir certains usagers (ex. les enseignants) au courant des nouvelles acquisitions de leur bibliothèque.

. Si les collèges le jugent pertinent, ces listes pourraient faire l'objet d'échanges entre les bibliothèques.

- Description: Celles destinées à la mise à jour des catalogues seraient produites dans l'ordre des catalogues.

Les autres seraient obtenues par ordre de cote (celle utilisée par le collège). On y retrouverait l'auteur, le titre et possiblement la notice.

La fréquence de ces listes est à déterminer.

4.4.8 Interrogation de bandes MARC

- Objectif: Pouvoir récupérer rapidement les notices des documents déjà catalogués ailleurs.

L'information des bandes MARC n'étant pas intégrée dans la banque centrale des collèges (BCC), il faut pouvoir les interroger.

- Description: On commencerait par l'interrogation des bandes MARC canadienne et québécoise, auxquelles pourraient se rajouter les bandes américaine et européenne.

Si les collèges le jugent utile, toutes demandes sans réponse sur la BCC pourraient être transférées à la bande MARC canadienne, et celles demeurées sans réponse transmises automatiquement à la bande MARC québécoise.

5. SOLUTION PROPOSEE POUR LE PRET LOCAL

Ce besoin n'étant pas, lors des consultations, parmi les principales préoccupations des bibliothécaires, nous n'élaborerons pas ici de solution. Ceci pourrait être repris ultérieurement dans une autre phase du projet.

Nous pouvons toutefois établir les grandes lignes de cette solution.

Elle doit être indépendante de celle proposée pour le traitement et le prêt inter-bibliothèques. Elle n'implique que le collège concerné et l'utilisation de son mini-ordinateur.

Le système doit fonctionner en mode dialogué et être sous la responsabilité du collège.

Il doit pouvoir maintenir les fonctions suivantes:

- Identifier si le "prêteur" est en règle en donnant la raison s'il ne l'est pas.

- Enregistrer le prêt.

- Enregistrer les réservations.

- Imprimer les avis de retard.

- Interroger le fichier des documents.

- Produire diverses statistiques.

6. AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE L'AUTOMATISATION

Le principal avantage est certainement l'amélioration des services offerts. Cette amélioration vient principalement des faits suivants:

- L'automatisation augmente la vitesse du traitement, ce qui permet de rendre les documents disponibles plus rapidement et d'en traiter un plus grand nombre.

- Ayant accès facilement aux notices déjà existantes, cela évite la multiplicité des tâches.

- La BCC facilite le prêt inter-bibliothèques et évite ainsi la multiplication des documents peu utilisés.

- L'automatisation permet aussi de libérer du personnel et de les réaffecter au service à la clientèle (ex. au service de références).

On peut aussi considérer comme un avantage l'obligation qu'ont les collèges de standardiser leurs données. Cette uniformisation d'une bibliothèque à l'autre permettra une meilleure communication.

En ce qui concerne le prêt local, le principal avantage est certainement de permettre une meilleure gestion en plus d'accélérer et de simplifier le contrôle des prêts. Mais c'est surtout grâce aux statistiques qu'il sera désormais possible d'obtenir que l'automatisation du prêt s'avère très intéressante.

En effet, ces statistiques par ce qu'elles nous apprendront, faciliteront la prise de décision. Il sera alors possible de connaître les documents qui sont très prêtés et ceux qui ne le sont pas, les sujets d'intérêt et ceux qui ne le sont pas, de même nous connaîtrons mieux la clientèle.

Un autre avantage serait une amélioration des services rendus comme par exemple celui des réservations.

Le principal inconvénient à toute automatisation est le changement dans les méthodes de travail. Mais c'est un inconvénient temporaire qui nécessite une période d'adaptation plus ou moins courte selon le personnel et les méthodes déjà existantes. Il est possible que cette période entraîne des coûts supplémentaires. Mais par la suite, les coûts devraient se maintenir comme auparavant, malgré l'amélioration des services offerts. Il faut tenir compte des coûts occasionnés par l'utilisation des biens informatiques et par le traitement et la mise à jour des bandes MARC.

De plus, le besoin d'uniformisation des données d'une bibliothèque à l'autre demandera du travail supplémentaire au collège obligé de se standardiser. Mais une fois l'effort de conversion terminé, cet inconvénient disparaîtra.

En conclusion, on remarque qu'à l'usage les avantages auront tendance à s'accentuer et les inconvénients à disparaître.

ANNEXE

Informatique documentaire

Dossier de travail

préparé par

Jean-M.-Bernard Léveillé

pour le

Comité sur l'implantation de l'informatique

dans les bibliothèques de cégeps

Le 12 décembre 1979

Sommaire

Introduction 2

Chronologie des événements relatifs à l'automatisation des bibliothèques 3-8

Bibliographie complémentaire 9-11

AUBIGOQ (Le 24 octobre 1972) 12-13

CESIGU (Le 26 mars 1973) 14-21

CIDIEQ (Le 24 avril 1974) 22-26

CERDIQ (Le 30 novembre 1976) 27-30

Introduction

Nous avons voulu réunir dans le présent dossier divers textes et une bibliographie.

Les textes ont trait à plusieurs rapports d'étude sur l'automatisation des bibliothèques:

AUBICOQ - CEDIGU - CIDMEQ - CERBIQ.

Par ailleurs, une bibliographie complémentaire permet de constater que la décennie 70 a été marquée par un déploiement d'efforts soutenus visant à introduire l'informatique dans les bibliothèques de collèges.

Ces efforts deviennent encore plus évidents à la lumière de la chronologie ci-après

CHRONOLOGIE des événements relatifs à l'automatisation des bibliothèques.

2e octobre 1970: Première de deux réunions d'un comité consultatif sur l'automatisation du centre de documentation du Collège Montmorency. On entrevoit le rôle que peut jouer la CB en automatisation auprès des collèges.

4 décembre 1970: Enquête du CADRE sur l'utilisation de la CB par les collèges publics et privés.

4 janvier 1971: Publication des résultats de l'enquête et d'un plan d'action à l'intention des collèges et de la CB.

5 janvier 1971: Lettre de Jean-Rémi Brault, du Collège Montmorency à Paul Francoeur lui demandant que le SBE s'intègre à la recherche et à l'expérimentation sur le traitement de la documentation en cours à ce collège. Il souhaite que le SBE "développe un important service de recherche et acquiert ainsi une véritable dimension prospective". Raymond Boucher du CADRE sera chargé par la suite de former un comité d'étude sur le projet Montmorency.

5 novembre 1971: Nouvelle enquête sur les budgets et l'automatisation par Raymond Boucher du CADRE.

9-10 décembre 1971: Assemblée générale spéciale des directeurs de bibliothèque pour analyser les résultats de l'enquête. Conférence de Rosario de Varennes sur l'automatisation des bibliothèques. Il donne son appui au projet d'étude devenu AUBICOQ. Résolution votée par les directeurs de bibliothèque demandant à la CB de confier au CADRE cette étude.

15 et 23 mars 1972: La DIGEC, par des lettres de M. Germain Halley et Gilles Charest, informe les directeurs généraux "qu'un projet spécial a été autorisé au Collège André-Laurendeau pour le développement d'un système d'automatisation des ressources...dans le but de rendre le système éventuellement applicable dans d'autre CEGEP" grâce à "la collaboration de tous ceux qui sont intéressés et qui pourraient apporter leur propre expérience", notamment les directeurs de bibliothèque.

25 avril 1972: Lettre de Paul Francoeur à Mathieu Girard, directeur général du CADRE, offrant la commandite d'une recherche sur deux points: automatisation des ressources - traitement de la documentation audiovisuelle.

4 mai 1972: Lettre de Mathieu Girard à Paul Francoeur acceptant la commandite, dont Raymond Boucher du SRE sera responsable.

15 mai 1972: MM. Michel Louvet d'André-Laurendeau et Gilles Charest de la DIGEC rencontrent Raymond Boucher du CADRE pour lui demander de diriger la consultation des collèges concernant le projet d'André-Laurendeau. Raymond Boucher tient d'abord à se familiariser avec la question par des rencontres et de visites et à situer cette consultation dans le cadre du projet AUBICOQ.

19 mai 1972: Raymond Boucher et Richard Paré (SRE) rencontrent Guy Forget à Chicoutimi qui les informe du contenu du rapport du Groupe de travail de l'Université du Québec sur une Centrale de catalogage. Ils recommanderont au MEQ de continuer l'étude pour l'ensemble des bibliothèques d'enseignement au Québec.

6 juin 1972: Raymond Boucher expose sa conception du projet dans un texte qu'il présente à une réunion conjointe des directeurs de bibliothèques et des coordonnateurs des techniques audio-visuelles tenue au Lac Beauport, le 9 juin. AUBICOQ étudiera le modèle d'OCLC (Ohio College Library Center) et l'hypothèse d'une seule centrale de catalogage pour le Québec.

29 juin 1972: Raymond Boucher et Richard Paré rencontrent M. Gordon Wright du Biblio-Centre de Toronto (l'équivalent de la CP au Québec) également membre du groupe de travail sur le MARC canadien. Il recommande une seule banque de données pour le Québec.

30 août - 1er septembre 1972: Raymond Boucher est le seul québécois à participer à l'atelier de la LARC (Library Automation Research and Consulting) Association sur les réalisations américaines les plus valables de réseaux automatisés de bibliothèques: OCLC est proposé comme le modèle du genre.

24 octobre 1972: Publication du rapport préliminaire de l'étude sur l'automatisation des bibliothèques de collèges du Québec (AUBICOQ):

(1) nécessité des réseaux,
(2) échange des données et format MARC,
(3) réseaux canadien et québécois,
(4) la CB dans le réseaux québécois,
(5) mode d'adhésion des collèges à la future centrale: individuellement ou en bloc via la CB?
(6) les questions à répondre avant de poursuivre l'étude
(7) procéder d'abord à une étude rigoureuse des objectifs et des méthodes.

Un questionnaire portant sur:

(1) les options possibles aux collèges,
(2) le dialogue avec les universités,
(3) les expériences particulières en cours,
(4) la composition du comité responsable de l'étude,

fut adressé en même temps aux directeurs de bibliothèque, aux CTAV et aux responsables de l'informatique. La compilation des résultats n'est pas encore faite.

9 novembre 1972: Rencontre à André-Laurendeau en vue de former un groupe de travail sur leur projet.

13 novembre 1972: CESIGU convoque des représentants des niveaux universitaire et collégial pour la formation du comité consultatif sur la Centrale de catalogage du Québec (CCCCQ). Assistent à la rencontre, entre autres, les personnes soulignées au paragraphe précédent. Ce comité comprendra 3 représentants du comité des directeurs de bibliothèques universitaires (Conférence des Recteurs), un représentant de cette Conférence, deux représentants pour le niveau collégial nommés par la DIGEC, un représentant du SGME dont dépend le SIE et la CB, un représentant de la Bibliothèque nationale du Québec et le directeur du groupe de travail, Guy Forget, qui agira comme président du comité. De plus M. Forget demande qu'un bibliothécaire représente la clientèle de la CB sur le groupe de travail de la Centrale de catalogage. Le nom de Raymond Boucher est proposé, vu qu'il s'occupe du projet AUBICOQ. Cette nomination sera soumise à la DIGEC et au SIE. Le groupe de travail comprendra deux informaticiens, trois bibliothécaires, un économiste, et des personnes-ressources appelées à l'occasion.

21 novembre 1972: Raymond Boucher est désigné pour faire partie à temps plein du Groupe de travail de la Centrale de catalogage (GTCCQ).

24 novembre 1972: Rencontre au CADRE du groupe de travail sur le projet André-Laurendeau. Le groupe de travail sur la centrale de catalogage du Québec rencontrera les promoteurs du projet André-Laurendeau en compagnie de M. de Varennes, le 13 décembre 1972.

29 novembre 1972: Première réunion du comité consultatif de la Centrale de catalogage du Québec (CCCQ) où l'on examine le mandat du comité consultatif et le schéma technique retenu, entre autres le modèle OCLC, la souplesse qu'il permet et la possibilité d'utiliser les ordinateurs existants et de greffer sur le système central du catalogage partagé des sous-systèmes (prêt, acquisitions, etc.). La DIGEC est représenté par G. Charest et les collèges par J.-Bernard Léveillé (St-Laurent). Tous les membres du groupe de travail de la CCQ assistent à la réunion à titre d'observateurs et de personnes-ressources.

13 décembre 1972: Une rencontre aura lieu entre le GTCCQ et les promoteurs du projet André-Laurendeau.

Voilà, dans l'ordre chronologique, les principaux événements où il a été question de l'automatisation des bibliothèques entre 1970 et 1972. On pourra prendre connaissance dans les pages qui suivent des autres étapes franchies après 1972.

Bibliographie complémentaire

Beauregard, Louise et Perrier, Angèle

Analyse d'un système de documentation automatisé.
Ecole de bibliothéconomie de l'Université de Montréal,
26 avril 1971, 31 p.

Cégep André-Laurendeau

Automatisation des ressources

- Projet par Maurice Louvet, Rachèle Colonne, Richard Lacroix, septembre 1971, 56 p.

Phase I. Les acquisitions. Le 16 mars 1972. 28 p.

Phase II. La classification et le catalogage IV 128 p.

Cégep John Abbott

"Library Serials ordering systems" for a Media Resources Centre developped at John Abbott College by the Media Resources Centre & the Computer Centre Ste-Anne de Bellevue, septembre 1976 69 p.

"Computerized Book Catalogue for a Media Resources Centre" developped at John Abbott College by the Media Resources Centre & the Computer Centre, Ste-Anne de Bellevue, septembre 1976 44 p.

"Computerized acquisition/accounting system" for Media Resources Centre developped at John Abbott College by the Media Resources Centre & the Computer Centre Ste- Anne de Bellevue, septembre 1976 29 p.

De Varennes, Rosario de

L'automatisation des services de bibliothèque de cégep. Assemblée générale de la sous-commission des directeurs de bibliothèque 9 et 10 décembre 1971. Montréal, Fédération des cégeps, 21 p.

Informatique 1971: principales tendances dans le domaine de l'automatisation des fonctions bibliothéconomiques. Texte revisé d'une conférence présentée à Montréal le 16 mars 1971 à la journée d'étude de la section des bibliothèques de collège sur l'automatisation dans les bibliothèques, 13 p.

Forget, Louis J.S.

Bibliographie sur l'automatisation dans les bibliothèques. A.C.B.L.F., section des bibliothèques de collèges, mars 1971 20 p.

Valiquette, Gilles

Analyse des besoins en fonction de l'automatisation. Collège Montmorency, Centre des médias, juin 1971, 36 p.

Williams, Hoin

Aperçus des connaissances et des responsabilités de l'administration d'une bibliothèque qui prépare et développe l'automatisation de ses services, 197 28 p.

LES BIBLIOTHEQUES DE COLLEGE
LA CENTRALE DES BIBLIOTHEQUES
ET LE FUTUR RESEAU QUEBECOIS D'INFORMATION

Rapport préliminaire de l'étude sur
l'automatisation des bibliothèques de collège du Québec
(AUBICOQ)

par

Service d'étude et de recherche

24 octobre 1972

TABLE DES MATIERES

I La clé, pour être efficaces, les bibliothèques de collège devront faire partie d'un réseau 1

1. Un mode désuet de fournir l'information 1

2. Les bibliothèques de collège doivent devenir d'actifs diffuseurs de l'information... 1

3. ... grâce à la coopération institutionalisée par des réseaux... 2

4. ... qui utiliseront les meilleures techniques d'organisation 2

II Description d'un réseau hypothétique d'information et de documentation 4

1. Une description générale 4

2. Deux catégories de réseaux 4

3. Un système bibliographique international 5

4. Un format international d'échanges des données, le SUPER MARC 6

III Les réseaux canadiens et québécois 8

1. Rôle de la Bibliothèque nationale d'Ottawa 8

2. Un projet de réseau québécois 10

3. Un modèle de réseau en opération: OCLC 13

IV La Centrale des bibliothèques dans le réseau québécois 16

V Mode d'adhésion des collèges à la future centrale 18

VI [illegible] 20

Conclusion: Procédons d'abord à une étude rigoureuse des objectifs et des méthodes 21

C E N T R A L E D E C A T A L O G A G E

Rapport d'étape et recommandations

du Groupe de travail ad hoc

Présenté au

C E S I G U

(Comité d'élaboration d'un système

d'informatique et de gestion des universités)

I

R A P P O R T

Québec, Canada

26 mars 1973

C E N T R A L E D E C A T A L O G A G E

Rapport d'étape et recommandations

du Groupe de travail ad hoc

Présenté au

C E S I G U

(Comité d'élaboration d'un système

d'informatique et de gestion des universités)

II

A N N E X E S

Québec, Canada

26 mars 1973

1.141 OBJECTIFS À POURSUIVRE

Les objectifs généraux à poursuivre sont:

- accroître l'accessibilité des ressources documentaires;
- favoriser une utilisation optimale des budgets d'acquisition;
- accroître la productivité du personnel;
- promouvoir l'initiation du personnel et des usagers aux nouveaux moyens mis en place.

Les objectifs spécifiques sont:

- créer une banque de données catalographiques multimédia accessible en direct;
- créer progressivement le catalogue collectif des ressources documentaires du Québec, secteur régional d'un catalogue collectif canadien;
- créer divers sous-systèmes d'automatisation des autres services;
- convertir d'autres données ou banques de données bibliographiques.

1.0 RECOMMANDATIONS

Le Groupe de travail recommande que:

1.01 l'autorité compétente accepte immédiatement le principe d'un service coopératif de catalogage automatisé pour les bibliothèques d'enseignement du Québec;

et que, conséquemment:

1.02 la deuxième phase du présent mandat conduise à l'implantation d'un tel système;

1.03 l'expérience pilote proposée dans un rapport détaché soit approuvée et mise le plus tôt possible en opération;

1.04 le service soit doté d'un ordinateur dédié;

1.05 le service utilise un réseau de télécommunication autonome;

1.06 le bureau de direction du service soit constitué majoritairement des représentants des institutions participantes;

1.07 les coûts d'implantation de rodage et de développement du service soient couverts par des subventions spéciales du gouvernement;

1.08 les coûts d'opération soient défrayés par les usagers selon les services obtenus.

CENTRALE DE CATALOGAGE

Rapport spécial

du Groupe de travail

sur une expérience pilote

avec

l'Ohio College Library Center

Présenté au

C E S I G U

(Comité d'élaboration d'un système

d'informatique et de gestion des universités)

Québec, Canada

26 mars 1973

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR UNE EXPERIENCE PILOTE AVEC L'OHIO COLLEGE LIBRARY CENTER

1. INTRODUCTION

Au Québec, plusieurs institutions universitaires et collégiales ont étudié le problème de l'automatisation de leurs services de bibliothèques. Quelques-unes projettent des réalisations immédiates.

La création d'un service coopératif de catalogage automatisé aurait un impact sur ces divers projets. Il est impérieux que ces institutions puissent connaître, dans les plus brefs délais, la réponse du ministère de l'Education à la recommandation No 1.21 de notre rapport:

> "Que l'autorité compétente accepte immédiatement le principe d'un service coopératif de catalogage automatisé pour les bibliothèques d'enseignement du Québec."

Dans les meilleures conditions possibles, il nous faut prévoir un délai de 20 mois pour la mise en opération d'un tel service. Il ne pourrait entrer en opération avant janvier 1975.

L'étude du système de l'Ohio College Library Center (OCLC) et l'enquête conduite auprès de douze institutions participantes montrent les résultats pratiques obtenus en termes d'efficacité et d'économies (voir Rapport à 4 et l'annexe A).

Il serait possible d'offrir à quelques-unes de nos institutions le service d'OCLC à un coût raisonnable dès octobre 1973.

2. AVANTAGES

2.1 POUR LES BIBLIOTHEQUES PARTICIPANTES:

. accès à une banque bibliographique d'environ 600,000 titres;

. catalogage partagé avec chacune des institutions évitant ainsi la duplication pour les bibliothèques participantes;

. catalogage et vedettes-matière en français suivant le format MARC américain;

. initiation et formation du personnel à un service automatisé.

2.2 POUR LE DEVELOPPEMENT DU FUTUR SYSTEME QUEBECOIS

. planification à court et long termes, en vue de l'implantation de notre service coopératif de catalogage automatisé;

. étude sur place du système d'OCLC par deux informaticiens séjournant six mois à Columbus, ce qui permettrait

  . l'analyse du point de vue technique des résultats de l'expérience pilote

  . la création de la programmmerie nécessaire à l'implantation du service québécois;

. évaluation de la pertinence de la banque de données pour le catalogage des acquisitions des institutions québécoises.

3. MODALITES

A titre indicatif, voici les institutions qui pourraient être invitées à participer à l'expérience:

Pour une période de 12 mois (octobre 1973-octobre 1974)	Pour une période de 9 mois (janvier - octobre 1974)
Université Laval	Université Sir George Williams
Université McGill	Université du Québec à Trois-Rivières
Université de Sherbrooke	Université du Québec à Montréal
Centrale des bibliothèques	Collège John Abbott
Bibliothèque nationale du Québec	Collège André-Laurendeau
Université du Québec, Siège social (Groupe de travail)	ou un autre collège (v.g. Saint-Laurent)
Université de Montréal	

Quelques-unes de ces institutions ont déjà été présentées.

En admettant que cette expérience se poursuive jusqu'au 31 décembre 1974, il serait alors possible de transférer dans une banque québécoise toutes les entrées établies par les institutions du Québec, de les convertir automatiquement en MARC canadien et de commencer l'opération du service automatisé de catalogage coopératif.

Cette expérience pilote familiariserait le personnel du futur système québécois avec le modèle que nous envisageons d'adopter. Elle faciliterait l'implantation du système québécois.

Nous recommandons de plus - étant donnée la large contribution que devra apporter chaque bibliothèque participante - que le budget de $118,895 (voir 4) soit absorbé par le projet de Centrale de catalogage.

RAPPORT D'ORIENTATION

du

CIDBEQ

Centre d'informatique documentaire des
bibliothèques d'enseignement du Québec

Recommandations du groupe de travail
à l'intention du Comité directeur

Jacques Aird
Germain Henri
Thérèse Marche

Montréal, Centrale des bibliothèques
Le 24 avril 1974

I OBJECTIF A LONG TERME

L'établissement au Québec d'un catalogue collectif des bibliothèques d'enseignement par le moyen d'un support ordinolingue et selon un mode d'accès dialogué, associé à une banque de données bibliographiques et catalographiques universelle, formée par l'intégration des bandes MARC[1] nationales, demeure l'objectif ultime du projet CIDBEQ[2].

II OBJECTIF A MOYEN TERME

Etablissement d'un catalogue collectif pour le niveau collégial

III OBJECTIFS A COURT TERME

Premièrement

Il est trop tôt pour décider de façon définitive lequel des deux moyens est le plus adapté aux circonstances, ou s'il est opportun de les combiner pour atteindre l'objectif: établissement d'un catalogue collectif dont les informations sont accessibles en mode dialogué. Il faudra au préalable effectuer différentes études spécialisées qui fourniront les paramètres nécessaires à la mise au point d'un profil de développement du système au niveau collégial.

Deuxièmement

La CB devenant la cheville ouvrière du système, il importe de l'engager sans retard sur la voie de la mécanisation et de l'automatisation:

V SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1. Nous recommandons que soit officiellement confirmé l'objectif fondamental du CIDBEQ: établissement au Québec d'un catalogue collectif des bibliothèques d'enseignement par le moyen d'un support ordinolingue et selon un mode d'accès dialogué.

2. Nous recommandons qu'à moyen terme l'effort prioritaire du projet CIDBEQ porte sur l'implantation progressive d'un système complet d'automatisation pour les bibliothèques de niveau collégial, compatible avec l'objectif fondamental.

3. Nous recommandons que l'activité bibliographique et catalographique de la Centrale des bibliothèques soit complètement automatisée.

4. Nous recommandons que la banque d'information qui résultera de l'automatisation de la Centrale des bibliothèques constitue le point de départ d'une banque québécoise d'informations bibliographiques et catalographiques.

5. Nous recommandons que la Centrale des bibliothèques soit mise en liaison avec une banque universelle de données bibliographiques et catalographiques (v.g. OCLC, OULCS, BIBNET) qui lui permettra de répondre dans une plus forte proportion aux besoins des collèges. La Centrale des bibliothèques devra assurer au bénéfice des collèges francophones les travaux

de traduction et d'adaptation des informations bibliographiques et catalographiques ainsi repérées.

6. Nous recommandons que les collèges de langue anglaise du Québec puissent profiter directement de cette liaison de la Centrale des bibliothèques avec une banque universelle de données bibliographiques et catalographiques.

7. Nous recommandons l'établissement progressif d'un réseau de communication entre la Centrale des bibliothèques et sa clientèle: d'abord pour la phase expérimentale avec trois (3) collèges; par la suite, dès que le système sera opérationnel, la communication sera élargie à la région métropolitaine de Montréal, à celle de Québec, puis à l'ensemble du territoire québécois.

8. Nous recommandons que soit étudié et expérimenté un système centralisé d'acquisitions, compte tenu des contraintes de la politique du livre actuellement en vigueur au Québec.

9. Nous recommandons que la Centrale des bibliothèques soit immédiatement autorisée à faire l'acquisition d'un ordinateur Sigma 6 ou Xerox 560 et que cet ordinateur soit situé dans les locaux mêmes de cet organisme.

C E R B I Q

VERS UN RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES BIBLIOTHÈQUES

Rapport
du
Comité d'étude
d'un
réseau des bibliothèques québécoises
pour le
traitement en coopération
de leur
documentation

Québec
Service de la documentation
Ministère des Communications
1978

1- BUT ET OBJECTIFS

Le but de l'étude est d'analyser l'opportunité d'établir un réseau de traitement en coopération de la documentation dans les bibliothèques du Québec, afin d'éviter la duplication du travail, de constituer une banque d'informations documentaires ou catalogue collectif des bibliothèques québécoises et de favoriser ainsi l'accessibilité et l'utilisation décentralisées aux ressources documentaires impliquées.

Les objectifs de l'étude sont:

1- d'évaluer les principales options de systèmes de traitement de la documentation (catalogage, classification et indexation) et la mise sur pied d'un catalogue collectif;

2- d'établir les coûts de conception administrative, réalisation technique et d'exploitation d'un tel réseau québécois;

3- d'en établir les modalités d'organisation et de gestion.

VIII- RECOMMANDATIONS

A l'unanimité, les membres du Comité recommandent:

1- qu'une équipe de conception soit formée dans les plus brefs délais dans le but de réaliser la conception administrative d'un système de traitement en coopération de la documentation des bibliothèques du Québec. Cette équipe devra définir les modalités d'un système supporté en entier au Québec, réaliser une étude détaillée des coûts et bénéfices et préciser l'investissement de démarrage du gouvernement;

2- que l'équipe de conception soit pluridisciplinaire (bibliothécaires, analystes de l'informatique et des procédés administratifs, analystes en organisation et méthodes, administrateurs);

3- que l'équipe de conception voit ses travaux suivis et approuvés par un comité d'orientation composé de représentants des usagers éventuels du réseau;

4- que les critères d'évaluation retenus dans cette étude soient respectés et constituent l'orientation de base de la conception et des modalités du futur système;

5- que le système proposé accorde une égale priorité au traitement en coopération de la documentation et à l'accessibilité à l'ensemble des ressources par un catalogue collectif accessible aux usagers en mode dialogué;

6- que la conception du système québécois se fasse à partir de l'adaptation de systèmes déjà existants et non pas par la création à partir de zéro d'un nouveau système;

7- que l'équipe de conception, chargée de la conception administrative, analyse en priorité la possibilité d'adaptation des trois systèmes existants suivants: BADADUQ/TACO, DOBIS/CAN et CATSS/UTLAS.

8- une fois la conception administrative terminée et dans l'hypothèse qu'elle s'avère concluante et qu'elle soit approuvée, qu'un organisme autonome soit créé pour effectuer ou faire effectuer la réalisation technique et pour, subséquemment, exploiter et gérer le système;

9- que le conseil d'administration de cet organisme soit représentatif des membres-participants au réseau.